

## DÉCLARATION D'INTENTION DE VIDANGE D'UN PLAN D'EAU

concerne les plans d'eau régulièrement installés <sup>(1)</sup>

**Déclaration à retourner à la DDT avec copie à l'OFB<sup>(3)</sup> au minimum 15 jours avant la date de vidange**

Nom et prénom du <b>propriétaire du plan d'eau</b> :	Nom, prénom du <b>gestionnaire de la vidange</b> (si différent) :
Adresse complète :	Adresse complète :
tél. :	tél. :
mél :	mél :

n° CASCADE <sup>(2)</sup> du plan d'eau ou références de son autorisation	Commune d'implantation du plan d'eau	Lieu-dit	Références cadastrales (section, parcelles)

Cours d'eau récepteur :	Volume estimé du plan d'eau :
Catégorie piscicole : 1 <sup>ère</sup> catégorie <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> catégorie <input type="checkbox"/>	Superficie du plan d'eau :
Date de la dernière vidange : <input type="checkbox"/> date inconnue	Statuts de pisciculture : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Eaux closes <input type="checkbox"/> Eaux libres <input type="checkbox"/>
Description des moyens mis en œuvre pour protéger le milieu récepteur : (décantation, maîtrise du débit de vidange, débit réservé...)	

Date de début de vidange : (ouverture des vannes)	Date de pêche : (récupération du poisson)	Date de remise en eau du plan d'eau :
Motif de la vidange :		
Destination du poisson :		

### RAPPEL

Le poisson recueilli à l'issue de la vidange n'appartient au propriétaire que :

- si le plan d'eau est une eau close
- si le plan d'eau est réglementé au titre des piscicultures d'eau douce

Seuls les pêcheurs professionnels sont autorisés à vendre le produit de leur pêche sur des eaux libres (articles L.431-1 et L.436-13 du Code de l'environnement).

A retourner à :

**Direction Départementale des Territoires**  
Service Eau Environnement Risques  
Cité Administrative  
24024 PÉRIGUEUX CEDEX

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux opérations de vidanges édictées par l'arrêté ministériel du 09 juin 2021 (NOR : TREL2018473A),

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Signature)

(1) un ouvrage régulièrement installé a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation, d'un récépissé de déclaration ou d'un courrier de reconnaissance d'existence de la DDT.

(2) Le n° CASCADE, en général formé de 11 chiffres, figure sur le récépissé de déclaration ou le courrier d'enregistrement du plan d'eau délivré par le préfet ou la DDT

(3) Agence Française pour la Biodiversité – Cité Administrative Bâtiment B – 24016 PÉRIGUEUX Cedex

